

Décision N°2020/23

<u>Objet</u>: Portant sur la préparation et la passation de l'accord-cadre à bons de commande sur 4 ans maximum concernant les petites fournitures d'éclairage public pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Avesnes-Les-Aubert Bazuel Beaumont-en-Cis

Bertry Béthencourt Bévillers

Beauvois-en-Cis

Boussières-en-Cis Briastre

Busigny Carnières Catillon-sur-Sambre

Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries

Estourmel Fontaine-au-Pire Haucourt-en-Cis

Élincourt

Honnechy

Inchy La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil Ligny-en-Cis Malincourt Maretz Maurois

Mazinghien Montay Montigny-en-Cis

Neuvilly Ors Quiévy

Rejet-de-Beaulieu Reumont Saint-Aubert Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai Saint-Souplet-Escaufourt Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles
Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Décisions du Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, dans le cadre de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020, portant notamment sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants :

Dans le cadre de la compétence communautaire « éclairage public », Monsieur le Président assisté du cabinet de maîtrise d'œuvre Cible VRD a préparé et passé en procédure adaptée un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet les petites fournitures d'éclairage public. Les titulaires antérieurs étaient les sociétés SANELEC et EITF.

Considérant le contrat antérieur et les besoins récurrents de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis en la matière, il a été décidé de fixer la durée de l'accord-cadre à douze mois, renouvelable trois fois tacitement, pour un montant maximum global de 200.000 € HT − montant évalué sur la base du contrat antérieurement passé.

La consultation de l'accord-cadre à bons de commande a été lancée le 11 septembre 2020 pour une réception des plis (candidatures et offres) au 02 octobre 2020, 12h00. Les avis de marchés ont été publiés sur le profil d'acheteur de la CA2C (https://marchespublics596280.fr/) et au BOAMP.

Bien que passé selon une procédure, Monsieur le Président a souhaité que les membres de la Commission d'Appel d'Offres, assistés du maître d'œuvre Cible VRD, se réunissent pour analyser les candidatures et évaluer les offres le 09 octobre 2020 à 09h00.

Un pli a été déposé par les sociétés cotraitantes suivantes EITF et SANELEC, toutes deux cotitulaires du contrat précédent.

La candidature reçue est conforme au droit de la commande publique et répond pleinement à l'objet de l'accord-cadre.

Techniquement, l'offre évaluée par Cible VRD est conforme aux attentes contractuelles et normes en vigueur. Elle a obtenu la note suivante 40/40 pour la valeur technique.

Financièrement, l'offre correspond aux prix pratiqués et annoncés par le maître d'œuvre dans son chantier type. L'offre a obtenu 60/60 pour le critère prix.

Sur avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres, assistés par le maître d'œuvre Cible VRD, Monsieur le Président a décidé d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande sur 4 ans maximum concernant les petites fournitures d'éclairage public pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis aux sociétés cotraitantes, EITF et SANELEC, ayant obtenu la note de 100/100.

Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture Le 20 octobre 2020 et de la publication le 20 octobre 2020 Vu,

Beauvois-en-Cis, le 20 octobre 2020

Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional

Serge SIMEON